



Actifs



santé  
famille  
retraite  
services

L'essentiel & plus encore

## AGENDA

Conférences organisées  
par les élus MSA  
Gratuites et ouvertes  
à tous

### Quel soutien pour les aidants sur leur territoire ?

- **Mardi 6 février 2018**  
14h00 et 20h30  
Salle des fêtes  
Châteaulin.



# actu MSA

Toute l'actualité de la  
**MSA d'Armorique**

N°2 - Décembre 2017



## Edito

La MSA d'Armorique vous présente MSA actu, votre nouveau journal.

Plus petit que son prédécesseur Armoric Info, MSA actu a pour objectif de cibler et de vous transmettre les informations sur des sujets qui vous concernent.

Santé, famille, logement, action sociale, conférences et réunions sur votre territoire... Chaque mois de décembre et juin, c'est un véritable concentré d'actualités que vous re-

trouverez dans votre boîte aux lettres. La MSA d'Armorique met également en place une version numérique sous forme de newsletter que vous pourrez recevoir directement dans votre boîte mail. Pour la recevoir, rendez-vous sur le site [msa-armorique.fr](http://msa-armorique.fr) rubrique "Mon espace privé" et cliquez sur "s'inscrire".

Cela vous permettra également d'accéder à tous les services en ligne de votre MSA.

### Comment s'inscrire à "Mon espace privé" ?

- 1- Rendez-vous sur le site [msa-armorique.fr](http://msa-armorique.fr)
- 2 - Cliquez sur "s'inscrire" dans le bloc de connexion en haut de la page d'accueil du site
- 3- Complétez le formulaire d'inscription
- 4 - Vous recevrez instantanément votre mot de passe provisoire à personnaliser lors de votre première connexion



### Besoin d'aide pour vous connecter ou vous inscrire ?

Notre assistance Internet vous accompagnera, contactez-la au 02 31 25 39 33 (appel non surtaxé).

Edité par la MSA d'Armorique. Siège social : 3, rue Hervé de Guébriant - 29412 Landerneau cedex - Tél. 02 98 85 79 79  
Directeur de publication : Philippe Meyer - Coordination du journal : Virginie Le Guirec - Rédaction : Caroline Lancelle  
Conception et PAO : Ollivier Salmon - Dépôt légal : 4<sup>ème</sup> trimestre 2017 - Tirage : 14 833 ex  
Imprimé par : Corlet Roto - ZA des Vallées - 53300 Ambrières-les-Vallées - Imprimeur ayant obtenu la marque Imprim'vert  
Crédits photos : MSA d'Armorique, CCMSA service images, Fotolia, Phovoir.

# Crises agricoles : un guide commun pour les exploitants et les salariés

Les crises agricoles impactent de plein fouet les exploitants et employeurs agricoles, et par ricochet, leurs salariés. Pour les aider à faire le tour de leurs droits éventuels et des dispositifs d'accompagnement qui existent, la MSA met à leur disposition, sur son site Internet un guide en ligne, Pass'Agri.

Accessible dès la page d'accueil du site, Pass'Agri recense les aides existantes, les réseaux de soutien, les prestations sociales accessibles en cas de baisse de revenus et les solutions pour faire le

point sur son projet professionnel.

Régulièrement mis à jour,



Pass'Agri est disponible à tout moment et permet d'entrer rapidement en contact avec un professionnel de la MSA d'Armorique.

Pouvoir se faire remplacer pour souffler au moment d'un passage difficile, faire le tour de ses droits lors d'un rendez-vous prestations, bénéficier d'une écoute, faire le point sur sa situation financière, se faire accompagner par des travailleurs sociaux, par le réseau des élus MSA, par des partenaires... Autant de possibilités répertoriées dans ce guide et que la MSA offre aux exploitants et salariés pour voir au-delà de la crise.



## VOUS ÊTES EN DIFFICULTÉS ET SOUHAITEZ DES RÉPONSES ?

Contactez la MSA d'Armorique dès maintenant via le formulaire accessible sur le site [msa-armorique.fr](http://msa-armorique.fr) dans Pass'Agri rubrique *Mon activité pro* ou *Mes droits / Rendez-vous prestations*.

## MSAP

### Deux nouveaux partenariats

Vous pouvez désormais vous rendre dans deux Maisons de services au public (MSAP) nouvellement partenaires de votre MSA, pour utiliser du matériel informatique (ordinateur, scanner, imprimante...) ou être accompagné dans l'utilisation des services en ligne de la MSA :

- **MSAP de Jugon-les-Lacs Commune Nouvelle** : 2, place du Martray
- **MSAP Guingamp Paimpol Armor Argoat agglomération** : Centre Henri Dunant à Paimpol

Retrouvez la liste de l'ensemble des MSAP partenaires de la MSA sur [msa-armorique.fr](http://msa-armorique.fr) rubrique *Votre MSA / Nous contacter / Les maisons de services au public (MSAP)*.

## Retraite

### Connaissez-vous EVA ?

Vous avez moins de 50 ans et vous souhaitez savoir combien de temps il vous reste à travailler ? Pour répondre à cette question, il y a EVA, un service en ligne entièrement dédié à l'information retraite.

EVA vous permet d'obtenir un relevé de situation individuelle : nombre de trimestres acquis au cours de votre carrière, nombre de trimestres requis pour bénéficier d'une retraite à taux plein...

Pour accéder au service en ligne EVA, rendez-vous sur le site [msa-armorique.fr](http://msa-armorique.fr) et connectez-vous à "Mon espace privé".

## Lutte contre la fraude

# Un changement dans votre situation ? Ayez le bon réflexe !

Chômage, reprise d'activité, vie maritale, séparation, enfant qui s'assume désormais seul ou qui bénéficie d'une prestation de la CAF (APL, aide au logement, etc)... Tous ces changements dans votre situation familiale et professionnelle, impactent vos droits et les prestations que vous percevez.

C'est pourquoi, la MSA vous rappelle qu'il est important de lui signaler tout changement dans votre situation. La non déclaration peut en effet entraîner des prestations perçues à tort et générer un risque d'indu que vous serez tenu de rembourser.

Par ailleurs, votre situation peut faire l'objet d'un examen

devant une commission interne à la MSA. Celle-ci peut reconnaître une attitude frauduleuse de votre part et la sanctionner par le paiement d'une éventuelle pénalité financière.



### PRATIQUE

Vous pouvez effectuer une déclaration de situation rapidement grâce au service en ligne disponible sur [msa-armorique.fr](http://msa-armorique.fr) dans "Mon espace privé" rubrique *Mes services / Famille, logement / Déclarer un changement de situation*.

## Nouveauté

# Le site Internet de la MSA d'Armorique fait peau neuve

Peut-être avez-vous déjà eu l'occasion de vous en rendre compte par vous-même, le site Internet de votre MSA a évolué depuis la fin du mois de novembre.

### Une navigation plus fluide

Le nouveau site offre un réel confort de lecture grâce à son graphisme épuré et à sa présentation qui s'adapte aux différents types de supports que vous utilisez au quotidien (ordinateur, tablette, smartphone). Les pages sont moins chargées et vous permettent de repérer facilement les informations qui vous intéressent.

### L'accès aux services en ligne simplifié

"Mon espace privé" connaît quelques changements, les rubriques et l'apparence de la page d'accès aux services en ligne ont été modifiées. A présent, vos services sont organisés par grands domaines : santé, famille/logement, retraite, RSA/prime d'activité, handicap... Le plus pour vous : encore plus de rapidité dans vos démarches en ligne.



Pour découvrir le nouveau site, rendez-vous sur [msa-armorique.fr](http://msa-armorique.fr). Pas encore inscrit à "Mon espace privé" ? Pour profiter de l'ensemble des services en ligne de votre MSA, rendez-vous sur le page d'accueil du site internet et cliquez sur "s'inscrire".

# Echangez facilement et en toute sécurité avec votre MSA



Vous avez une question sur votre dossier ? Avec le service en ligne "mes messages et mes réponses" accessible 24h/24 et 7j/7, choisissez le moment qui vous convient le mieux pour contacter votre MSA en quelques clics.

Après l'envoi de votre message, vous recevez un accusé de réception vous garantissant la prise en compte de votre demande. Une fois votre question traitée par la MSA, vous êtes invité, par email, à aller consulter la réponse dans votre espace privé.



Rendez-vous sur le site [msa-armorique.fr](http://msa-armorique.fr) puis connectez vous à "Mon espace privé" rubrique *Contact et échanges / Mes messages*.

## Santé

# Victime d'un accident causé par une personne : signalez le tiers responsable à la MSA

### Une meilleure prise en charge de vos soins

En cas d'accident causé par un tiers, le responsable de l'accident ou son assureur prend en charge votre indemnisation. Vous pouvez alors avoir droit à une prise en charge de frais complémentaires, non couverts par l'assurance maladie (frais dentaires, optique, perte de salaire...) et également à une réparation de préjudices personnels (dommages matériels, souffrances physiques et morales...).

### Des situations variées

Accident de circulation, dans un lieu public, dans le cadre scolaire, sportif, erreur médicale... les situations d'accident imputables à un tiers sont multiples. N'hésitez pas à prendre contact avec votre MSA pour signaler votre accident, y compris si celui-ci a eu lieu plusieurs mois, voire plusieurs années auparavant, ainsi que le tiers responsable.



### Une démarche plus juste

Lorsqu'elle effectue un recours contre tiers, la MSA se fait rembourser, par le responsable de l'accident ou son assureur, les dépenses d'assurance maladie qu'elle a engagée. En lui permettant d'exercer ce recours, vous contribuez à la bonne gestion et à la sauvegarde du système de santé.



Pour en savoir plus ou télécharger le formulaire "enquête accident", rendez-vous sur [msa-armorique.fr](http://msa-armorique.fr) rubrique *Particulier / Santé / Accident et arrêt maladie*.

### Carte Vitale : pensez à la mettre à jour

Au moins une fois par an et à chaque changement dans votre situation, faire une mise à jour régulière de votre carte Vitale est essentiel pour un remboursement optimal de vos soins maladie.

Accueils de la MSA, pharmacies, établissements de santé... Des bornes sont à votre disposition pour effectuer cette démarche rapide et simple.

### Calcul de vos droits au 1<sup>er</sup> janvier 2018

La MSA vous rappelle qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, vos prestations familiales et logement seront calculées à partir de vos ressources de l'année 2016, transmises par l'administration fiscale. Si elles sont supérieures à vos ressources de 2015, cela peut impacter le montant de vos droits, voire supprimer votre droit à certaines prestations. Dans certains cas, la MSA vous enverra une déclaration de ressources à compléter, pensez à bien la retourner ou à faire votre déclaration via le service en ligne disponible sur "Mon espace privé".

### Agence MSA de Dinan-Taden : changement d'adresse

Depuis le 13 novembre dernier, votre agence MSA de Dinan-Taden se situe 1, rue Tivano à Taden. Pour rappel, l'accueil s'y fait uniquement sur rendez-vous. Pour demander un rendez-vous, connectez-vous à "Mon espace privé" rubrique *Contact & échanges* ou appelez le 02 98 85 79 79 (tapez 5).